

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille dix-sept et le 25 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 19 janvier, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, MME ISABELLE SEROR, M. GILLES HOURQUET, M. NICOLAS COSTES.

Etaient absents excusés avant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), MME KATY COLDER (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé :

MONIQUE GUEDES a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/02

Objet : Chambre Régionale des Comptes – gestion du stationnement par Toulouse Métropole au cours des exercices 2010 et suivants

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants a été adressé par la Chambre Régionale des Comptes au Président de l'établissement, qui l'a présenté à son organe délibérant le 10 novembre 2016.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes est amenée à adresser ce document aux Maires de toutes les communes, membres de cet établissement public.

Conformément à la demande du Président de la Chambre Régionale des Comptes, il appartient de soumettre ce document au Conseil Municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives portant sur la gestion du stationnement par la Métropole de Toulouse au titre des exercices 2010 et suivants et le soumet à l'Assemblée.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017

Reçu en préfecture le 26/01/2017

Affiché le **26 JAN. 2017**

ID : 031-213105612-20170126-D2017_02-DE

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, d'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 26 JAN. 2017
- Affiché le 26 JAN. 2017

